



CARTE NATIONALE

D'IDENTITE

Nouvelle démarche

Depuis le 28 mars 2017, le dépôt des demandes de Carte Nationale d'Identité s'effectue dorénavant dans les mairies équipées d'un dispositif de recueil. La Mairie de Cagnac les Mines est équipée d'un Dispositif de Recueil depuis le 1^{ER} Août 2023.

Préparer sa demande

Un formulaire de pré-demande en ligne est disponible sur le site ants.gouv.fr, il remplace le dossier papier (formulaire CERFA) qui continuera cependant d'être accepté.

Il est conseillé de préparer l'intégralité de sa demande en se rendant dans sa mairie de résidence qui accompagnera l'utilisateur dans ses démarches.

Lorsque le renouvellement du titre est motivé par un vol ou une perte, il faut également prévoir l'achat d'un timbre fiscal électronique de 25 €.

Important : le demandeur, même mineur, doit impérativement être présent lors de la demande de carte d'identité.

Dans tous les cas, le demandeur doit présenter les originaux des pièces demandées.

Justificatifs à produire

Voir sur service-public.fr et sur ants.gouv.fr

Délai de rendez-vous, de traitement et retrait

A Cagnac les Mines, le délai de rendez-vous est en moyenne de 03 semaines.

Les rendez-vous sont proposés

les lundis après-midi, mercredi matin uniquement et vendredi la journée. ants.gouv.fr

Le délai de traitement est variable en fonction des périodes de l'année. Il est possible de suivre l'état de la demande en consultant le site ants.gouv.fr

Lorsque le titre est réceptionné sur le site où la demande a été déposée, un SMS est envoyé au demandeur.

Le retrait de la carte s'effectue dans la mairie où la demande a été enregistrée par le demandeur majeur ou pour le mineur par son représentant légal, sur présentation du récépissé de la demande et de l'ancienne carte d'identité le cas échéant. Aucune procuration n'est possible.

À noter : les titres réceptionnés en mairie depuis 3 mois et non retirés, seront automatiquement détruits.

PASSEPORT

Le dépôt des demandes de passeport s'effectue dans les mairies équipées d'un dispositif de recueil.

Préparer sa demande

Un formulaire de pré-demande en ligne est disponible sur le site ants.gouv.fr, il remplace le dossier papier (formulaire CERFA) qui continue cependant d'être accepté.

Il est conseillé de préparer l'intégralité de sa demande en se rendant dans sa mairie de résidence qui accompagnera l'utilisateur dans ses démarches.

Important : le demandeur, même mineur, doit impérativement être présent lors de la demande de carte d'identité.

Dans tous les cas, le demandeur doit présenter les originaux des pièces demandées.

Les tarifs

Les tarifs se déclinent sous forme de timbres fiscaux (dématérialisés) à fournir lors de votre rendez-vous :

- Pour un adulte : 86 €
- Pour les personnes âgées de 15 ans à 18 ans : 42 €
- Pour les personnes âgées de moins de 15 ans : 17 €

Justificatifs à produire

Voir sur service-public.fr et sur ants.gouv.fr

Délai de rendez-vous, de traitement et retrait

A Cagnac les Mines, le délai de rendez-vous est en moyenne de 3 semaines.

Les rendez-vous sont proposés

les lundis après-midi, mercredi matin uniquement et vendredi la journée. ants.gouv.fr

Le délai de traitement est variable en fonction des périodes de l'année. Il est possible de suivre l'état de la demande en consultant le site ants.gouv.fr

Lorsque le titre est réceptionné sur le site où la demande a été déposée, un SMS est envoyé au demandeur.

Le retrait de la carte s'effectue dans la mairie où la demande a été enregistrée par le demandeur majeur ou pour le mineur par son représentant légal, sur présentation du récépissé de la demande et de l'ancienne carte d'identité le cas échéant. Aucune procuration n'est possible.

À noter : les titres réceptionnés en mairie depuis 3 mois et non retirés, seront automatiquement détruits.

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires

Ou prenez rendez-vous en ligne !

[je prends rendez-vous en ligne](https://ants.gouv.fr)

ants.gouv.fr